

S.A.S A.D.M EXPRESS

Au capital de 3600 euros

Siège social :

7 allée Paul Eluard

77270 Villeparisis

915 334 692 R.C.S. Meaux

Nombre d'actions : 100

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE du 22/04/2024
--

VILLEPARISIS, le 22 AVRIL 2024 13H 00

ETAIENT PRESENTS :

M. RAHMI Abdelfatih, né le 31/05/1968 à Montfermeil (93), demeurant au 7 allée Paul Eluard-77270 Villeparisis et de nationalité Française.

M. ZEROUALI Abdelwafi, né le 23/10/1985 à Ghazaouet (Algérie), demeurant au 7 allée Paul Eluard-77270 Villeparisis et de nationalité Algérienne.

M. ZEROUALI Fouad, né le 20/08/1981 à Ghazaouet (Algérie), demeurant au 7 allée Paul Eluard-77270 Villeparisis et de nationalité Algérienne.

Soit ensemble les cent (100) composant le Capital Social.

L'Assemblée est **présidée** par **Mr ZEROUALI Fouad**, lequel constate que les associés présents représentent la totalité du capital et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre à la majorité requise les décisions à l'ordre du jour.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent **100 parts sur les 100 parts** composant le Capital Social.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes décisions ordinaires et extraordinaires.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1/ La convocation adressée aux associés et le texte des résolutions proposées.
- 2/ La feuille de présence de l'Assemblée.
- 3/ Le projet de résolution.

Monsieur le Président précise que tous les documents exigés par la loi ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la société pendant le délai légal, et l'Assemblée Générale lui en donne acte.

Monsieur le Président rappelle que les associés sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation rapport de gérance et affectation de résultat
- Pouvoirs

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, **Monsieur le Président** met aux voix la résolution.

RESOLUTIONS :

-Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire des associés approuve le rapport de gérance de **Mr ZEROUALI Fouad, président** qui fait apparaître un **bénéfice de 955 Euros** .

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des voix présentes ou représentées.

-Deuxième résolution :

L'assemblée ordinaire des assemblées confère tous pouvoirs :

- ❖ Au président avec faculté de se substituer tout mandataires de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- ❖ Au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que **le président**.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité des voix présentes ou représentées.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **14 heures 30**.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés et par **le Président**.

Signature :

Mr RAHMI Abdelfatih



Mr. ZEROUALI Abdelwafi



Mr. ZEROUALI Fouad



SAS A.D.M EXPRESS

7 Allée PAUL ELUARD

77270 VILLEPARISIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société				Adresse du siège social			
SAS A.D.M EXPRESS							
SIRET 91533469200018							
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement			
7 Allée PAUL ELUARD							
77270 VILLEPARISIS							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
B ACTIVITÉ							
Activités exercées		Transport		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%	
						1 124	
						Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2. Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%			
						PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐	
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies		☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐	
				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐	
				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐	
				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐	
				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		☐	
				Autres dispositifs		☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			
						Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4							
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
CAOL AUDIT ET CONSEIL 58 Avenue du Marechal Joffre 95100 ARGENTEUIL Tél : 0134119582							
Tél : 0134119582				Tél :			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 08042024 Lieu : AULNAY-SOUS-BOIS			
				Qualité et nom du signataire : PRÉSIDENT			
				Signature : ZEROUALI FOUAD			
N° d'agrément :							
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐				prestataire :			

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS A.D.MEXPRESS
31122023

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.M EXPRESS		7 Allée PAUL ELUARD		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				77270 VILLEPARISIS			
SIRET		9 1 5 3 3 4 6 9 2 0 0 0 1 8		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		6	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*		010		012			
		014		016			
Immobilisations corporelles*		028 18 000		030 3 000		15 000	
Immobilisations financières* (1)		040		042			
Total I (5)		044 18 000		048 3 000		15 000	
STOCKS							
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
Marchandises *		060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)		068 16 000		070		16 000	
		072 452		074		452 3 600	
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084 4 223		086		4 223	
Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096 20 675		098		20 675 3 600	
Total général (I + II)		110 38 675		112 3 000		35 675 3 600	
PASSIF							
				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES							
Capital social ou individuel *		120		3 600		3 600	
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126					
Réserves réglementées*		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
Report à nouveau		134					
Résultat de l'exercice		136		955			
Subventions d'investissement		137					
Provisions réglementées		140					
Total I		142		4 555		3 600	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II							
DETTES (4)							
Emprunts et dettes assimilées		156					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés *		166					
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)		172		13 120			
Comptes courants d'associés		173		18 000			
Autres dettes		175					
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		31 120			
Total général (I + II + III)		180		35 675		3 600	
RENOIS							
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182 18 000	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.D.M EXPRESS		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	22 333	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	1	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	22 334		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 470	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	565	
	Rémunérations du personnel *			250	14 426	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	749	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	3 000	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	21 210		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	1 124		
	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
Charges exceptionnelles (VI)	347		300			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	169		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	955			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	955	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	169	
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127		
	dont divers {	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	1 124	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2	356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	1 124	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

S.A.S A.D.M EXPRESS

Au capital de 3600 euros

Siège social :

7 allée Paul Eluard

77270 Villeparisis

915 334 692 R.C.S. Meaux

Nombre d'actions : 100

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08/04/2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023** et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Le compte de résultat fait apparaître **un bénéfice de 955 Euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Examen des comptes et résultats

Le Président vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

La société a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, un chiffre d'affaires de **22 333 Euros**.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de **21 210 Euros**.

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à **1 124 Euros**.

Le résultat net au **31 décembre 2023** se traduit par **un bénéfice de 955 Euros**.

- Mentions légales

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice (article 356, alinéa 1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966).

II - CONVENTIONS VISEES A L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le Président n'expose qu'aucune des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de **l'exercice 2023** et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître **un bénéfice de 955 Euros.**

IV - MENTIONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 43 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Le Président souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Villeparisis,
Le **08/04/2024**

Le Président,
Monsieur ZEROUALI Fouad



SAS A.D.M EXPRESS

7 Allée PAUL ELUARD

77270 VILLEPARISIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐						
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société				Adresse du siège social									
SAS A.D.M EXPRESS													
SIRET 91533469200018													
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement									
7 Allée PAUL ELUARD													
77270 VILLEPARISIS													
RÉGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :													
B ACTIVITÉ													
Activités exercées		Transport		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐									
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		1 124		Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%													
2. Plus-values													
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)					
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%									
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations													
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐					
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies ☐		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐		Autres dispositifs ☐					
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐													
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐				Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐													
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%													
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %													
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4													
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐													
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :													
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐													
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :													
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :													
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé													
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :													
CAOL AUDIT ET CONSEIL 58 Avenue du Marechal Joffre 95100 ARGENTEUIL Tél : 0134119582													
Nom et adresse du conseil :													
Tél :													
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)													
Identité du déclarant :													
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :													
Date : 08042024 Lieu : AULNAY-SOUS-BOIS													
Qualité et nom du signataire : PRÉSIDENT													
Signature : ZEROUALI FOUAD													
N° d'agrément :													
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :													

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SAS A.D.M EXPRESS
31122023

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SAS A.D.MEXPRESS
31122023

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRES DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SAS A.D.M EXPRESS		7 Allée PAUL ELUARD		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				77270 VILLEPARISIS			
SIRET		9 1 5 3 3 4 6 9 2 0 0 0 1 8		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		6	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE						Net	
						4	
Immobilitations { incorporelles { Autres* Immobilitations corporelles* Immobilitations financières* (1) Total I (5)	010		012				
	014		016				
	028	18 000	030	3 000	15 000		
	040		042				
	044	18 000	048	3 000	15 000		
STOCKS Marchandises * Avances et acomptes versés sur commandes Créances { (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3) Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance * Total II	050		052				
	060		062				
	064		066				
	068	16 000	070		16 000		
	072	452	074		452	3 600	
	080		082				
	084	4 223	086		4 223		
	092		094				
	096	20 675	098		20 675	3 600	
	110	38 675	112	3 000	35 675	3 600	
Total général (I + II)							
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES Capital social ou individuel * Ecart de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées* Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées Total I	120		124		3 600	3 600	
	126		130				
	132		134				
	136		137		955		
	140		142				
	142	4 555	144			3 600	
	146		148				
	150		152				
	154		156				
	158		160				
DETTE (4) Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Fournisseurs et comptes rattachés * Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA Comptes courants d'associés Autres dettes Produits constatés d'avance Total III	162		164				
	166		168				
	172	13 120	174				
	176	18 000	178				
	180		182				
	184		186				
	188	31 120	190				
Total général (I + II + III)		180		35 675		3 600	
RENOIS (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an (2) Dont créances à plus d'un an (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	18 000		
	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.D.M EXPRESS		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	22 333
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	22 334
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 470
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	565
	Rémunérations du personnel *			250	14 426
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	749
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	3 000
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	21 210
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	1 124
	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
Charges exceptionnelles (VI)	347		300		
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	169	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	955	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	955	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	169
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		989	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		991	
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		344	
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		127	
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					
Investissements et souscriptions outre-mer					
Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)					
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. hexadecies)					
Déductions exceptionnelles	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			649	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)			990	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies H)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies I)				
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	352	1 124	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	370	1 124	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

S.A.S A.D.M EXPRESS

Au capital de 3600 euros

Siège social :

7 allée Paul Eluard

77270 Villeparisis

915 334 692 R.C.S. Meaux

Nombre d'actions : 100

**RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08/04/2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023** et vous rendre compte de l'activité de notre Société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il a été mis à votre disposition, avec le présent rapport, les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Le compte de résultat fait apparaître **un bénéfice de 955 Euros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

- Examen des comptes et résultats

Le Président vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

La société a réalisé à ce titre au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, un chiffre d'affaires de **22 333 Euros**.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de **21 210 Euros**.

Le résultat d'exploitation ressort donc pour l'exercice à **1 124 Euros**.

Le résultat net au **31 décembre 2023** se traduit par **un bénéfice de 955 Euros**.

- Mentions légales

Aucune prise de participation significative ou prise de contrôle n'a été effectuée au cours de l'exercice (article 356, alinéa 1 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966).

II - CONVENTIONS VISEES A L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Le Président n'expose qu'aucune des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de **l'exercice 2023** et que les conventions antérieures n'ont pas subi de modification.

III - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître **un bénéfice de 955 Euros.**

IV - MENTIONS LEGALES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 43 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que nous n'avons pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Le Président souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Villeparisis,
Le **08/04/2024**

Le Président,
Monsieur ZEROUALI Fouad

